

**Ecole Primaire, rue de la Mairie, 37230 Pernay**  
**Mail : [ce.0370321Y@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0370321Y@ac-orleans-tours.fr) Tèl : 02 47 52 47 51**

**Procès-verbal du CONSEIL D'ECOLE n°1**  
**Mardi 19 octobre 2021 18h00**

**Etaient Présents :**

Mr PENINON, Mr LEGOFF (membre de la commission scolaire)

**Les enseignants :**

Mmes ANTIGNY, Mme HOYEK (décharge de direction), FOURRIER, GOMBERT, PLATEAU, SENECHAL, SABIAUX, SIMON, MAUGIN, BLE

DDEN : Mme TEILLAY

**Les représentants de parents d'élèves :**

ATSEM : Corine RETY

**Absents excusés :**

IEN Mme LECLERC

Stéphanie CORMERY (excusée)

**1) Liste des parents élus délégués de parents d'élèves :**

PS : BRULE Laëtitia

MS : COLLET Caroline

    LANGLE Tony

GS : GILLOIS RENON Gwendoline

    GEORGIADIS Mylène (excusée)

GS/CP : DUFAY Florent

    TOUCHARD Chloé

CP/CE1 : GUEGUEN Angélique (excusée)

    SILVA Magda

CE1/CE2 : PORTEBOEUF Agathe

CE2/CM1 : FRELICOT Damien

    PEREIRA DE CARVALHO Jérémy

CM1 : COTTEAU Charlène

    DECHAUD Aurore

CM2 : CHAUFOR Katia

    RETHORE Adeline

⇒ Dans les écoles maternelles et élémentaires, les représentants des parents d'élèves sont élus au **conseil d'école**, en nombre égal à celui des classes de l'école (et autant de suppléants).

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date de la réunion aux membres du conseil. En outre, un conseil d'école extraordinaire peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres pour les motifs suivants : une fusion d'écoles, un aménagement du temps scolaire, ...

Les réunions du conseil d'école doivent avoir lieu pendant les heures de service des enseignants, hors de la présence des élèves. Il est prévu qu'elles occupent 6 heures (3 réunions de 2 heures)

**Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école**

- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur les actions pédagogiques qui sont entreprises pour en réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions de bonne intégration des enfants handicapés ;
  - les activités périscolaires ;
  - la restauration scolaire ;

- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
  - L'hygiène scolaire ;
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du conseil d'école
  - en fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école ;
  - donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983;
  - est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur

- les principes de choix des manuels scolaires ou des matériels pédagogiques divers;
- l'organisation des aides spécialisées.
- il établit ou amende le règlement intérieur de l'école.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves, et notamment pour la réunion de rentrée.

Le conseil d'école a un **rôle consultatif**. Cependant, une bonne diplomatie, alliée à une courtoisie sans faille arrange bien des choses. La mairie au travers de ses représentants, qui sont élus par les parents d'élèves est en charge des budgets qui financent l'école. De bonnes relations passent aussi par la capacité du directeur et de ses adjoints à expliquer et faire entendre raison sur leurs propositions.

## 2) **Présentation DDEN** : Chantal TEILLAY

Le **DDEN** a une fonction officielle inscrite dans le Code de l'éducation. Il a également une mission associative et bénévole. Il **est** membre de droit des conseils d'école du secteur qui lui a été attribué. Il effectue chaque année une visite des écoles et rédige un rapport qu'il remet à l'IEN et au maire.

Le **DDEN** est un ami de l'école publique, attaché aux valeurs de laïcité, qui veille aux bonnes conditions de vie à l'école et autour de l'école. C'est un médiateur au service de l'intérêt de l'enfant. Il est, entre autres, en liaison avec les IEN, les élus municipaux et les parents d'élèves.

Voici ses coordonnées : TEILLAY Chantal : [chantalteillay@orange.fr](mailto:chantalteillay@orange.fr) 06 83 77 93 09

## 3) **La rentrée scolaire 2021/2022**

Nous comptons 212 élèves cette année avec 79 élèves de maternelle et 133 élémentaires. Nous avons ouvert une neuvième classe. Nous ne sommes pas parvenus à faire des classes simples en raison d'une obligation de ne pas dépasser 24 élèves en GS, CP et CE1. Deux classes sont délocalisées et se trouvent derrière la bibliothèque, dans la salle des associations.

Les classes ont été aménagées et nous attendons l'installation de deux vidéo projecteurs. Des aménagements d'horaires ont été nécessaires, en effet ce sont les personnels de la commune qui se chargent d'accompagner les élèves de leur classe à la cantine et inversement pour la pause méridienne ainsi que les trajets pour la garderie le matin et le soir. Une extension de l'école est prévue avec la construction d'un préau surmonté de deux classes. Nous rediscuterons du début des travaux lors du second conseil d'école.

Horaires de l'école :

Maternelle : 8h30 – 11h30 et 13h15- 16h15

Primaire se trouvant au sein de l'école : 8h30 – 12h00 et 13h45 – 16h15

Primaire en salle des associations : 8h30 – 11h50 et 13h25 – 16h05

PS: Mme Antigny Valérie : 23 élèves (Journée de décharge le mardi et le jeudi avec Mme Hoyek Virginie))

MS : Mme Fourrier Anne : 24 élèves

GS : Mme Gombert Brigitte : 23 élèves

GS/CP : Mme Plateau Flore : 9 + 12 = 21 élèves

CP/CE1 : Mme Sénéchal Karine: 12 + 12 = 24 élèves

CE1/CE2 : Mme Sabiaux Laurence : 8 + 16 = 24 élèves

CE2/CM1 : Mme Simon Laure: 12 + 12 = 24 élèves

CM1 : Mme Maugin Stéphanie : 25 élèves

CM2 : Mme Blé Maryline : 24 élèves.

Les effectifs : 212 enfants

CM2	CM1	CE2	CE1	CP	GS	MS	PS	TOTAL
24	37	28	20	24	32	24	23	212

**4) Prévision d'effectifs 2022/2023**

Nous pensons donc que nous pourrions envisager environ 213 élèves au total, la moyenne serait alors de 23,66.

PS : 25  
MS : 23  
GS : 24  
CP : 32  
CE1 : 24  
CE2 : 20  
CM1 : 28  
CM2 : 37

**5) Les conditions sanitaires :**

Nous poursuivons avec les gestes barrières, l'entrée et la sortie par les trois portails. Les enfants de l'école primaire sont autorisés à ne plus porter le masque. Nous allons vers un allègement progressif des mesures. Les barrières seront retirées progressivement.

**6) Les relations école/parents :**

Une réunion de rentrée a eu lieu dans chaque classe. Les enseignantes de CP et CE1 ont reçu les parents de leurs élèves pour la restitution des résultats des évaluations CP et CE1 de début d'année. Des équipes éducatives ont lieu dès qu'elles s'avèrent nécessaires. Vous pouvez demander à rencontrer les enseignantes de votre enfant en indiquant votre demande dans le cahier de liaison, mais sachez que l'enseignante vous demandera un RDV si elle le trouve nécessaire.

Lorsque votre enfant est absent, merci de le signaler par un mail dans un premier temps mais il est indispensable à son retour d'en indiquer la raison à son enseignante par le cahier de liaison. Vous n'avez pas à apporter un certificat médical (uniquement en cas de maladie contagieuse) mais vous devez justifier de son absence. Toute absence de 4 demi-journées par mois non justifiées nécessite un signalement auprès de l'inspection.

Nous communiquons de plus en plus avec vous par mail par souci d'économie de papier mais aussi de temps. Parfois il peut y avoir des documents à imprimer. Les parents qui n'ont aucune possibilité d'imprimer ne doivent pas hésiter à demander à l'école.

**7) La circulation :**

Des barrières ont été installées rue du 19 Mars 1962 face au portail blanc. Les barrières sont fermées de 8h00 à 8h45 et de 16h00 à 16h45 afin d'éviter les accidents dus aux trop nombreuses voitures qui s'y garent.

Nous notons encore des voitures mal garées au moment de l'entrée et la sortie, les gendarmes sont passés à plusieurs reprises faire de la prévention et repasseront régulièrement pour verbaliser si besoin.

A ce propos, nous aurions souhaité que vous parents d'élèves avec des parents de l'APE ou des volontaires travaillent sur un projet de pédibus. Un pédibus, c'est tout simplement un bus scolaire pédestre. Il mobilise des parents qui accompagnent en toute sécurité les enfants tout le long d'un trajet défini vers l'école. Les élèves peuvent rejoindre le pédibus à des points d'arrêt tout le long du trajet.

**8) Présentation du RASED**

**( Cf plaquette fournie par les membres du RASED)**

Le réseau intervient à l'école élémentaire auprès d'enfants présentant certaines difficultés qui risquent d'entraver une bonne adaptation et une bonne disponibilité aux apprentissages. Son intervention se fait en accord avec la famille et l'enfant, la participation de tous est nécessaire.

Psychologue scolaire : Mme PITOU Virginie

ES ADP : enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique : Mme CHOQUET Claire (absente pour le moment)

ES ADR enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle: Mme GIBOUIN Claire

## 9) Evaluations CP/CE1

Les compétences des élèves de CP et de CE1 en français et en mathématiques ont été évaluées dans le courant du mois de septembre puis le seront de nouveau pour les CP lors d'un point d'étape en février. Ainsi, chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement.

**Education.gouv →**

### **Un objectif : faciliter la personnalisation des enseignements**

---

Indispensables à la réussite scolaire, la maîtrise de la langue française et les compétences mathématiques sont au cœur de tous les apprentissages. Cette évaluation met à jour les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer et renforcer. Le point d'étape permet d'apprécier la progression des élèves, dans certains domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.

Ce dispositif est un outil au service de l'enseignant afin qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères fiables afin d'organiser son action pédagogique en conséquence. Il va lui permettre de compléter les informations qu'il a recueillies sur chacun de ses élèves à travers la synthèse des acquis de fin de grande section de maternelle. Le professeur de CP peut ainsi **affiner sa connaissance des acquis de chacun** de ses élèves, les prendre en compte pour orienter son enseignement et **accompagner au mieux les apprentissages de tous**, dès le début de l'année de CP.

### **En quoi consistent l'évaluation de début de CP et le point d'étape ?**

---

Cette évaluation et le point d'étape sont obligatoires pour tous les élèves qui entrent au CP dans toutes les écoles de France, publiques et privées sous contrat. Elle se déroule en début d'année scolaire, dans la **seconde quinzaine du mois de septembre**, puis en février.

La saisie des réponses des élèves est réalisée au sein des écoles des élèves évalués.

L'évaluation prendra la forme de trois livrets d'exercices - deux en français et un en mathématiques - à remplir par l'élève. Des adaptations sont proposées pour les élèves en situation de handicap.

#### **En français**

Les élèves passent deux **séquences de 20 minutes** chacune en français, en septembre comme en février.

En français, les exercices ciblent spécifiquement des compétences cruciales pour l'apprentissage de la lecture :

- connaissance des lettres
- richesse du vocabulaire
- conscience phonologique et phonémique
- compréhension orale

#### **En mathématiques**

Les élèves passent une **séquence de 20 minutes** en mathématiques, en septembre comme en février.

En mathématiques, les exercices permettent d'évaluer les élèves sur les premières compétences relatives à la construction du nombre, aux premières capacités de calcul, en ciblant notamment le dénombrement, la décomposition d'un nombre, la connaissance de la ligne numérique.

### **Des bilans individuels pour chaque élève**

---

Les parents d'élèves sont informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt des informations que cette évaluation donne à l'enseignant pour mieux soutenir les apprentissages de chacun.

Les résultats individuels seront disponibles au seul niveau de l'école. Des résultats par école sont disponibles pour l'inspecteur de la circonscription, à des fins de pilotage de l'action pédagogique, de la formation et de l'accompagnement des enseignants de la circonscription.

### **En quoi consiste l'évaluation en début de CE1 ?**

---

Cette évaluation est **obligatoire pour tous les élèves qui entrent en CE1 dans toutes les écoles de France**, publiques et privées sous contrat. Elle se déroule en début d'année scolaire, dans la **seconde quinzaine de septembre**.

La saisie des réponses des élèves est réalisée au sein des écoles des élèves évalués.

L'évaluation prend la forme de trois livrets d'exercices - deux en français et un en mathématiques - à remplir par l'élève. Des adaptations sont proposées pour les élèves en situation de handicap.

#### **En français**

L'évaluation se déroule en deux séquences d'une durée de 20 minutes chacune.

En français, les exercices ciblent spécifiquement des compétences importantes pour la réussite des élèves :

- la lecture à voix haute
- la compréhension de l'écrit
- la compréhension orale
- la richesse du vocabulaire
- l'orthographe

### En mathématiques

L'évaluation se déroule en une séquence d'une durée de 30 minutes.

En mathématiques, les exercices permettent d'évaluer les élèves sur :

- la compréhension et l'utilisation des nombres
- le calcul mental
- le calcul en ligne
- la résolution de problèmes

### **10) APC et gestion des élèves en difficultés.**

APC : Aide pédagogique complémentaire, aide pouvant être proposée aux élèves qui ont un besoin ponctuel sur une notion ou pour des élèves rencontrant des difficultés plus étendues. Elles ont lieu de 16h15 à 17h15, une fois/semaine avec l'accord des familles.

Les élèves en difficultés bénéficient au sein de la classe d'une aide individualisée ou en petit groupe. Si les difficultés persistent, des réunions appelées équipes éducatives sont organisées. Celle-ci réunissent les parents, les enseignants, les professionnels tels que les orthophonistes afin de trouver des solutions aidant l'enfant.

Mise en place de PPRE passerelle (projet personnalisé de réussite éducative) de la GS au CP et du CM2 à la 6<sup>ème</sup>, c'est un dispositif qui permet d'assurer la continuité pédagogique d'une classe à l'autre.

Mise en place depuis cette année de PAP (plan d'accompagnement personnalisé) qui est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Il existe également des stages de réussite organisés pendant les vacances scolaires à destination des élèves en difficulté du cycle 3. Ils ont normalement lieu la première semaine de juillet et la dernière semaine d'août. Il s'agit de 3 heures le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, le matin. Ces stages sont encadrés par des enseignants volontaires rémunérés.

Nous pouvons également faire une demande d'aide au RASED (Constitué de la psychologue scolaire, ES APE et ES APR). Le RASED étudie la demande et propose une aide ou une suggestion d'aide extérieure.

Les parents ne doivent pas hésiter à demander un rendez-vous à l'enseignant de leur enfant s'ils pensent qu'une rencontre est nécessaire.

### **11) PPMS et mesures de sécurité :**

Nous continuons à respecter les mesures de sécurités énoncées l'année dernière, à savoir : Accueil des élèves par un adulte

- Vérification si nécessaire de l'identité des adultes
- Contrôle visuel des sacs
- Pas d'attroupement devant l'école
- Affichage des consignes de sécurité et mise en place de dispositifs de sécurité (sonnerie garderie, entrées de l'école fermées, ouverture et fermeture respectant les horaires)

Nous avons l'obligation d'organiser 3 exercices PPMS (plan particulier de mise en sureté), dont un exercice « attentat-intrusion »

L'exercice aura lieu le 22 octobre

Chaque enseignant et ATSEM, dispose d'une fiche réflexe qui rappelle la marche à suivre, à savoir : Fermer les portes (à clef ou sinon avec un meuble), éteindre la lumière, baisser les rideaux, allonger les enfants regroupés et respecter le plus grand silence, rassurer et attendre l'intervention des forces de l'ordre.

Exercice incendie : celui-ci a eu lieu à l'école pour les classes de maternelle et de primaire qui s'y trouvent, pour les classes dans la salle des associations, il aura lieu après que les boîtiers de signal d'alarme soient mis en route.( travaux des vacances)

## 12) Conseil école/collège

Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré notamment au profit des élèves les plus fragiles. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Le conseil école-collège est présidé par le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. Nous n'avons pas encore la date du 1<sup>er</sup> conseil école/collège. Une synthèse des PPRE passerelle sera faite.

## 13) Vote des délégués de parents d'élèves par correspondance :

Vote qui peut se faire uniquement par correspondance : à l'unanimité

## 14) Vote du Règlement intérieur :

Le règlement a été soumis aux délégués de parents qui ont apporté les modifications nécessaires, celui-ci va être envoyé à chaque famille.

Vote de ce règlement : à l'unanimité

## 15) Intervenant extérieur :

L'enseignement musical est assuré par Kalinka pour les élèves de l'élémentaire et maintenant pour les maternelles aussi à partir de la MS.

## 16) Le projet orchestre à l'école :

Celui-ci se poursuit cette année. Au niveau du financement, il nous faut trouver encore 1500 € pour bien fonctionner cette année. Nous avons obtenu des subventions (Commune, CCGCPR et DRAAC) et nous allons envoyer des courriers aux entreprises pour du mécénat.

## 17) L'USEP

USEP, cela veut dire **Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré**.

**C'est une Fédération sportive scolaire, elle permet de pratiquer des activités physiques et sportives de qualité dans un cadre associatif.**

Notre école doit s'affilier à l'USEP 37 afin de constituer une association et bénéficier ainsi d'un compte bancaire.

Pour quelles raisons :

- Organiser des manifestations lucratives et non lucratives
- Bénéficier des manifestations proposées par l'USEP 37 ou de secteur (jeux de Sonzay, cross, courses d'orientation etc...)
- De prêt de matériel
- D'une assurance pour tous les enfants couvrant chaque sortie sportive
- Des remboursements bus

Nous demandons une participation aux familles de 10 € pour l'affiliation USEP.

« Merci à tous pour l'opération « PATATES », nous en avons vendu plus de 3 tonnes ce qui a rapporté pour l'école environ 900 €.

Cet argent comme celui de toutes les actions **de l'association USEP (association de l'école)** : affiliation, ventes diverses (patates, chocolats, ou autre) ainsi que les manifestations (tombolas de fin d'année...) sert pour l'année scolaire à :

- Payer l'affiliation USEP 37 (ce qui nous permet d'aller à des manifestations Sportives, avoir un compte bancaire)
- payer une partie des transports (sorties sportives, pédagogiques et de fin d'année)
- Acheter les aliments ou matériel nécessaires pour remplir les objets fabriqués à Noël et Pâques, remplir le calendrier de l'avent, acheter le nécessaire pour l'opération semaine du goût, acheter un ou plusieurs albums selon les besoins ou du matériel pédagogique spécifique, acheter du matériel de sport ou des jeux pour la cour, remercier à la fête de fin d'année les intervenantes musicales avec un bouquet de fleurs.

Cet argent nous permet d'avoir la possibilité d'offrir aux enfants une année scolaire pleine de projets sans être bloqué par des contraintes financières. Donc un grand merci à tous. »

Quelques dates à retenir :

- Le cross de l'école : le samedi 20 novembre à 14h00 au stade
- Le marché de Noël organisé par Créa-marchais qui aura lieu le dimanche 28 novembre. L'école y est très présente (aide à l'installation et au rangement, stand, chants...)

La municipalité finance l'activité aquatique qui a concerné cette année 3 classes ; celles de Mme Sabiaux, Mme Maugin et Mme Simon, à la piscine de Luynes.

### **18) L'APE :**

Le bureau a été repris par des parents qui vous tiendront au courant de leurs différentes actions. Nous tenons à remercier l'équipe APE précédente qui a proposé des manifestations malgré le confinement et les périodes difficiles (goûter de Noël et carnaval, flashmob, fêtes de fin d'année...) Bienvenue au nouveau bureau.

### **19) Intervention de Mr le Maire :**

L'activité aquatique fait partie des programmes de l'école primaire, la municipalité est favorable à ce qu'un maximum de classes puisse bénéficier de cette activité aquatique indispensable, elle finance donc les transports vers la piscine de Luynes ainsi que les entrées, ce qui représente la somme de 10 000 €. Cette année 3 classes en ont bénéficié et nous souhaiterions que les 5 classes élémentaires puissent aller à la piscine à la prochaine rentrée.

Point financier : La municipalité dépense 45,00 € par élève chaque année pour l'achat des fournitures scolaires ce qui représente 9500 €

Cette année la municipalité a financé l'achat de mobilier, de cinq ordinateurs, de deux vidéoprojecteurs tactiles et de lits pour le dortoir ce qui représente une dépense de 13 000 €

Afin de faciliter les opérations comptables, monsieur le Maire demande aux enseignantes de regrouper les commandes de fournitures.

Pour information, l'agrandissement de l'école coûte 500 000 € (estimation)

Prochains conseils : le 1er février 2022 et le 28 juin 2022

Séance close à 19h45.